

## PROCÈS-VERBAL (2025-01)

Le conseil municipal s'est réuni le 21 janvier 2025 sous la présidence de Mr. CUYAUBE Michel.  
**Étaient présents :** Mmes Tiffanie BAILLEZ-LOPES, BIARDEAU Delphine, COUCI Claudy, HOURNÉ Jeanne, FOURTICQ Annie, et MM., CAMINADE Hervé, JEZEQUEL Arnaud, CUYAUBE Michel, CLOUTÉ Guillaume, CANTON-TRESAUGUE Joseph, PROVENCE Patrick et TOUYA Daniel.

**Absents excusés :** Guillaume CANTON

Madame Delphine BIARDEAU a été nommée secrétaire de séance.

### ▫ Électricité, énergie

Monsieur le Maire explique que les travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public sont en cours sur la route de Garlin, comme prévu par le syndicat d'électricité TE64. Hervé CAMINADE signale que des fils nus sont présents sur la route de Garlin, mais que l'entreprise doit intervenir très rapidement.

D'autre part, au centre du village, le raccordement pour le projet d'installation de panneaux photovoltaïques en surimposition de la toiture du garage Alpin a débuté avec la mise en place d'une circulation alternée par l'entreprise. Monsieur le Maire précise que ces travaux sont à la charge de la société Alpin.

De plus, concernant la consommation d'électricité sur les bâtiments communaux, un contrat d'un an a été renégocié avec le fournisseur Alterna, avec malgré tout une augmentation de tarif car le tarif initial était très bas pour la Salle multi-activités.

Le club de basket a envoyé un courrier afin de nous informer des problèmes d'étanchéité dans la salle, notamment sur les trappes de désenfumage. Un devis a été demandé afin de faire réparer au plus tôt. (Monsieur le Maire précise que lors de chaque contrôle de sécurité, un test obligatoire fait exploser des cartouches et abime encore plus l'étanchéité).

### ▫ Padel du Gabas

Guillaume CLOUTÉ explique que le chantier a commencé par les travaux de terrassement et d'enlèvement des acacias. De plus, les analyses de sol préconisent de creuser plus profondément afin de stabiliser la dalle correctement.

Si le planning des travaux est respecté, une inauguration est prévue pour le mois de juin 2025.

### ▫ Rénovation de l'Église

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de l'église suivent leur cours. L'entreprise TMH, en charge du lot charpente-couverture, avance et suit le planning donné par l'architecte Mme SAN (Atelier LAVIGNE)

Il précise que les voliges sont en cours d'installation et que le choix définitif des ardoises est fait avec des ardoises très épaisses de provenance espagnole qui sont de meilleure qualité à long terme.

### ▫ Mise en accessibilité des tribunes du stade

Le Projet d'aménagement du stade a été présenté à Madame la sous-préfète Mme GRAS.

Le coût prévisionnel du projet est de 156 000 € HT. Monsieur le Maire précise que les subventions suivantes ont déjà été demandées :

- Agence Nationale du Sport : 47 000 €.
- Communauté des Communes des Luys en Béarn 7 500 €.
- Fond territorial d'accessibilité : 20500 €

Monsieur le Maire explique que concernant la DETR, la demande a été faite mais la commission n'a retenu que 75 000 € éligible pour la subvention. Nous sommes dans l'attente de la notification de la Préfecture.

De plus, le Permis de construire qui a été déposé par l'ESVG est accordé pour ce projet.

La commune doit passer par une consultation car on rentre dans le cadre d'un marché public compte tenu du coût prévisionnel. Les services de la Mairie prendront en charge la partie administrative avec le cabinet 6Barchitecture, pour la partie technique et la réalisation du CCTP notamment.

Hervé CAMINADE précise qu'il faudra prendre en compte les réseaux électriques, fibre, chaudière à bois et l'accès au pompier.

D'autre part, Monsieur le Maire explique que l'ESVG souhaiterait que les travaux soient finis pour septembre car ils n'auront plus les repas des joueurs servis par le traiteur « chez Courbet ». Se pose pour eux la question de trouver une autre solution, si les travaux ne sont pas achevés en septembre 2025. Le conseil municipal propose la possibilité d'utiliser la cuisine du foyer et les petites salles temporairement.

Enfin, un Comité de pilotage (« Copil Stade ») a été créé afin de suivre ce projet, comprenant des représentants de l'association Rugby au Cœur, de l'ESVG et du conseil municipal, avec les personnes suivantes : Christophe FUMAT, Pierre TEIXIDO, Laurent BRITIS, Eric PEDELABAT, Gerard SANSOT, Mathias FONTAN, Michel CUYAUBÉ, Jeanne HOURNÉ, Daniel TOUYA et Marie-Laure CAMBAYOU (secrétaire).

#### ▫ Vente de terrains communaux

Monsieur le Maire expose que la Commune est propriétaire des parcelles cadastrées ZO-64 d'une contenance de 1984 m<sup>2</sup>, et ZO-66 d'une contenance de 4116 m<sup>2</sup>, sis « la Palu » 64160 SEVIGNACQ. Ces terrains sont situés derrière la crèche et sont accessibles depuis le parking de celle-ci.

Monsieur le Maire a fait visiter ces terrains à Monsieur PEREIRA qui souhaiterait y construire deux maisons.

Il est dans l'attente d'une réponse de sa part. Si la réponse est positive, il faudra définir le prix de vente de la parcelle. Hervé CAMINADE souligne qu'il faudra également définir le coût de l'alimentation en réseaux pour ces terrains qui ne sont pas viabilisés.

D'autre part, le Projet de réalisation de logements pour l'accueil et l'accompagnement de personnes âgées porté par le groupe « Ages et vie » étant définitivement refusé, le terrain communal situé route d'Auriac prévu pour la réalisation de celui-ci n'a pas été vendu (terrain Labarthe)

Mme BERGÉ, conseillère territoriale, suggère de s'orienter sur une résidence intergénérationnelle. Le bailleur social DomoFrance pense pouvoir proposer un projet. C'est la Communauté des communes des Luys en Béarn qui financerait le terrain comme c'est le cas à Serres-Castet.

#### ▫ Voirie

Guillaume CLOUTÉ explique que des petits travaux d'entretien de voirie sont en cours avec des trous bouchés et des curages de fossés.

Il explique que lors du nouveau budget 2025 il faudra prendre en compte le programme de reprise de certaines voies communales mais aussi le curage à faire quartier Anthony et sur le chemin des Grabes ainsi que sur la rue du Stade.

Concernant les cessions des trois chemins ruraux de Loubée, Monsieur le Maire a rendez-vous le 28 janvier avec le géomètre du cabinet TERRA.

□ **Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)**

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ainsi, le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2024 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») est de 861704.80 €. Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 215426.20 €, soit 25% de 861704.80 €, sur les opérations suivantes :

- Opération n°207 (Rénovation de l'église) : 215426.20 €.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 dans la limite de 215426.20 € sur l'opération n°207 « Rénovation de l'église »,

- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

Ainsi fait et délibéré à SEVIGNACQ, les jours, mois et an ci-dessus.Élus municipaux : indemnités, frais de mission

□ **Divers**

La cérémonie des Vœux 2025 aura lieu le 31 janvier à 19h aux petites salles. Il conviendra d'inviter le nouvel abbé Justin et Mme Jacqueline GUICHARNAUD qui a arrêté son activité de pharmacienne.

Daniel TOUYA expose que le Carnaval des écoles, organisé par l'AFL, aura le 21 février 2025.

Le prochain Conseil municipal est fixé au 18 février 2025.

Fin de séance à 21h00.